

Privilège—M. Rodriguez

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) n'a pas l'air d'accord. Il me semble pourtant que le député qui est l'un des critiques de l'opposition dans ce domaine, devrait être un peu plus au courant que d'autres de la méthode de travail des médiateurs. Pour terminer, monsieur l'Orateur, j'exhorte tous ceux dont dépend le règlement de ce conflit à examiner, de concert avec le médiateur, toutes les solutions possibles.

● (1220)

Quant à la question qui a été soulevée hier, je signale respectueusement qu'exception faite du député de Spadina (M. Stollery), tous les députés qui ont pris la parole à ce sujet devraient relire l'allégation que le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a faite à mon sujet dans l'entrée en matière de sa question hier, parce qu'une fois de plus ce n'était que des paroles en l'air. C'est la réponse que j'ai donnée, comme en témoignent le hansard du 10 octobre, à la page 28;

Je voudrais remercier le député d'avoir posé cette question, car je m'en inquiète aussi, mais je voudrais lui faire remarquer que le médiateur, M. Rolland Doucet, a actuellement des entretiens privés avec les parties en cause et que les discussions en cours sont fructueuses. On avance. Pour le moment, il ne servirait à rien que j'intervienne.

Il n'est pas dans mes intentions d'essayer de cacher les faits, de duper ou de mystifier qui que ce soit. En répondant à cette question, j'ai sincèrement essayé de renseigner les députés sur la situation. S'il y a eu quelque inexactitude dans ma réponse à ce moment-là, c'était le mot «actuellement», et si c'est à cela que le député fait allusion, je dois lui donner raison. Peut-être me suis-je laissé emporter par les mots en répondant à sa question, mais cela ne change rien au fait que des entretiens et des réunions ont eu lieu entre les parties.

Je vois que le député qui est intervenu après le député de Nickel Belt fait signe que oui. En d'autres termes, il confirme qu'il y a eu discussions et réunions. Si les députés peuvent conclure, des précisions que je vais leur donner, que je suis ou ne suis pas au courant des activités de mon ministère—soit dit en passant, peu m'importe ce qu'ils peuvent en penser—voilà les faits!

Une tâche m'incombe. Je puis dire aux députés que je vais l'accomplir et que cette grève nous préoccupe tous. J'ose espérer que les gens concernés, notamment les parties au conflit et le médiateur, vont se mettre à l'ouvrage et résoudre ce différend aussi rapidement que possible car nous savons tous ce qu'il faut faire à long terme.

En terminant, monsieur l'Orateur, si cela peut faire plaisir aux députés et si cela peut contribuer à dissiper les doutes que l'on a fait peser sur mon intégrité, je retirerai cette remarque et le mot «actuellement». Les parties se sont réunies pour discuter, et j'espère que puisque j'ai fait cette grande concession, personne ne doutera plus de mon intégrité. Je n'avais aucunement l'intention d'induire la Chambre en erreur.

Une voix: Règlement!

[M. Alexander.]

M. Alexander: Voilà qui me donne l'occasion de faire mon premier discours . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Alexander: Je n'avais aucunement l'intention d'induire qui que ce soit en erreur. Je suis ici pour faire connaître les faits aux députés et le ferai de mon mieux.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis certain que les députés ont compris au cours de la discussion qu'il s'agissait d'un désaccord sur la réponse donnée hier par le ministre. Le ministre a dit qu'il s'en tient à sa réponse d'hier à l'exception d'un mot bien précis, soit «actuellement». De toute évidence, il s'agit d'un différend entre les personnes en cause et non de la question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES SUBSIDES

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B), 1978-1979

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer un rapport à la Chambre des communes sur le budget supplémentaire (B) 1978-1979, qui explique le financement des postes de ce budget. Étant donné que certains crédits ont été dépensés en vertu d'un mandat spécial, le prochain bill de subsides en fera expressément mention. J'ai trois autres documents à déposer.

Avec votre permission, monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer, dans les deux langues officielles et conformément à l'article 41(2) du Règlement, un rapport à la Chambre des communes indiquant les mandats spéciaux émis aux termes de l'article 23 de la loi sur l'administration financière, à la suite de la dissolution du Parlement, le 26 mars 1979.

LE BUDGET PRINCIPAL, 1979-1980

L'hon. Sinclair Stevens (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je dépose à nouveau le budget principal des dépenses pour 1979-1980 et j'ai un message de Son Excellence le Gouverneur général, signé de sa main.

[Français]

Il présente un message dont l'Orateur donne lecture à la Chambre et par lequel son Excellence le Gouverneur général transmet le cahier principal des prévisions budgétaires relatives aux sommes requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1980, et, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, recommande lesdites prévisions budgétaires à la Chambre des communes.